

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°2026/109

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC L'ASSOCIATION CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL D'OISE (CAUE 95) – CENTRE AERE DES AUBINES

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le vendredi 11 septembre 2026, s'est rassemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas Flament, 1^{er} Adjoint au Maire,**

ETAIENT PRESENTS : M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
M. CALVIAC, M. CHINI, Mme DE SOUSA, M. EDOUARD,
M. FLEURY, M. GOBINET, Mme GUERIN,
Mme GUINET, M. LAIGLE, Mme LEMOINE,
M. LOUIS-MICHEL, Mme MARTIN et M. MARTINVALET
Conseillers Délégués
Mme FRITIS, Mme SEHL, Mme CAPBLANC, M. BOISCO,
Mme RICARD, Mme LE FUR, M. BOUCLY, Mme BOUNAGCHA,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PONCHEL	à	M. FLAMENT
CHAMARD LASTRE	à	Mme GUERIN
Mme PINHEIRO	à	M. ZAMBUJO
Mme HELT	à	Mme CAPBLANC
M. LASSOUED	à	M. BOUCLY

Abstent : M. PORTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DE SOUSA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 30 septembre 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260826 - DL2026 - 109 - X

Publiée le 19 octobre 2026



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/109 du 24 septembre 2026

OBJET (020) : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC L'ASSOCIATION CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL D'OISE (CAUE 95) – CENTRE AERE DES AUBINES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Vu la délibération n°2025-137 du 11 décembre 2025 approuvant la signature d'une convention de partenariat avec le CAUE pour accompagner la commune de Sannois dans la programmation de l'ancien centre aéré et le réaménagement du square des Piretins.

Considérant que le CAUE 95 est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement.

Considérant le souhait de la commune de Sannois de disposer de solutions de requalification de l'ancien centre aéré des Aubines qui présente un potentiel pour devenir un pôle de vie sociale, écologique et intergénérationnel, en lien avec les attentes des habitants et les objectifs de transition écologique de la commune.

Considérant le souhait de la commune de Sannois de poursuivre l'accompagnement avec le CAUE en vue de l'élaboration d'un programme détaillé de requalification de l'ancien centre aéré.

Considérant le projet de convention de partenariat avec le CAUE 95, annexée à la présente délibération,

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 30

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 4

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de partenariat pour accompagner la commune de Sannois dans l'élaboration d'un programme détaillé de l'ancien centre aéré, ci-annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée avec le CAUE 95

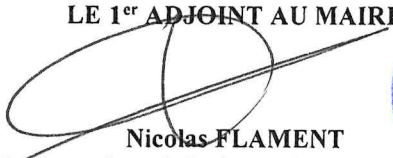
Article 3 : de verser la somme de 2 500 € à l'association CAUE 95 au titre de cette convention,

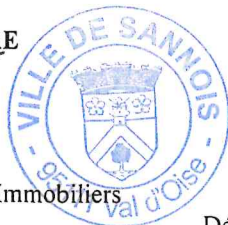
Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

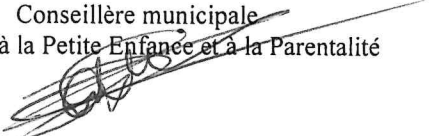
POUR EXTRAIT CONFORME

LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE


Nicolas FLAMENT
Délégué aux Grands Projets Urbains et Immobiliers
Conseiller communautaire



LE SECRETAIRE DE SEANCE


Noëlle DE SOUSA
Conseillère municipale
Déléguée à la Petite Enfance et à la Parentalité